



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2003-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 mars
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en session
ordinaire à la salle Mairie, sous la présidence de Monsieur
Jean Papadopulo, Maire. La séance est ouverte à 19h00.

Présents : Jean PAPADOPULO, Anh BRUN, Matthieu JOLY, Christelle BERNARD, Stéphane MARAIS, Cécile GEREY, Frédérique DEBORD, Bernard DUMAS, Stéphane ROCH, Stéphanie DEVERS, Christelle DESVIGNES, Nicolas COUPE, Virginie KOENIG, Guillaume BELDJOUDI, Aurore CLERET-GERMANEAU, Baptiste PRIGENT, Valentin SAUNIER, Lucas VIVIER

Absent : /

Pouvoir : Dorothee ROUAULT à Bernard DUMAS

Secrétaire de séance : Lucas VIVIER est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

Objet : Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune

Exposé des motifs :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est géré par un Conseil d'administration composé à parité de membres élus par le Conseil municipal et de représentants de diverses associations nommés par le Maire. Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a fixé le nombre de représentants à cinq.

Les représentants du Conseil municipal sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Compte tenu de ces dispositions je vous propose de désigner les représentants de la commune de Four qui siégeront au Conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le présent exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, les articles R. 123-8 à R. 123-10 et R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 arrêtant le nombre des membres à cinq,

Considérant que le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à cinq,

Décide de procéder à l'élection de ces cinq membres

Après avoir procédé à l'élection, les résultats sont les suivants :

Sont élus membres du Centre Communal d'Action Sociale de Four :

- Frédérique DEBORD
- Cécile GEREY
- Stéphane ROCH
- Lucas VIVIER
- Christelle BERNARD.

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

25 MAR. 2026

25 MAR. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos,
Maire de Four



Lucas Vivier
Secrétaire de séance

